RAPPORT D'ACTIVITE
DE L'ANNEE 2006

I. Programme pluriannuel de restauration du bassin versant de la Nied Allemande

A. Etat d'avancement de la tranche complémentaire

1. Rédaction du marché public de travaux

La tranche de travaux complément aires comprend un tranche ferme et une tranche optionnelle. La tranche ferme est composée des travaux de restauration de la ripisylve, des travaux de plantation et de pose des clôtures. La tranche optionnelle est composée de la mise en œuvre de panneaux pédagogiques thématiques aux abords de la Nied Allemande.

Ce dossier est réalisé par le Bureau d'étude Sylvétude en étroite collaboration avec notre technicien rivière, tout particulièrement pour le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et la définition des travaux. Cette étude et la construction du dossier d'appel offre public a été facturée 2 650 E/HT.

2. Consultations des entreprises

Le bureau d'Adjudications et d'Appel d'Offres s'est réuni début mai pour étudier les différentes propositions, suite à la consultations des entreprises. Le dossier a été transmis à plus de cinq entreprises. Deux seulement ont répondu à notre offre : l'entreprise SETHY et NATURE&TECHNIQUE.

Après étude des offres, le bureau a retenu la proposition de l'entreprise NATURE&TECHNIQUE de Mutterholtz (67), pour un montant de 217 727.50 E/HT. Les travaux de tranche ferme reviennent à 200 927.50 E/HT, tandis que la tranche optionnelle s'élève à 16 800 E/HT.

L'estimation, faite en interne par notre technicien de rivière, du montant des travaux de la tranche complémentaire s'élevait à 318 000 E/HT . Elle prenait en compte une maîtrise d'œuvre privée et des imprévus liés au chantier, le total s'élevant à près de 75 000 E/HT. L'estimation réalisée par nos services est donc en concordance avec les offres des entreprises.

3. Les travaux

Notre Syndicat s'est engagé depuis le début à réaliser les travaux dans le respect des activités économiques de chacun et avec un souci de préservation des milieux naturels. Ainsi, notre technicien a programmé le début des travaux pour la fin de l'automne.

L'activité des exploitations agricoles sur les parcelles riveraines de cours d'eau est réduite pendant cette période. L'accès y est donc facilité. De plus, la sève des arbres est redescendue, ce qui permet d'effectuer un traitement de la végétation en limitant les risques d'infections et en favorisant la reprise printanière Ces périodes sont aussi celle du gel, ce qui facilite l'accès au chantier et limite les détériorations au sein des parcelles agricoles.

Rappelons ici, que l'ensemble des exploitants agricoles sont avertis personnellement un par un (autorisation signée) de la réalisation des travaux sur leurs parcelles. Il est tenu en contre

partie d'en avertir ces propriétaires fonciers, afin de préciser la destination future du bois issus de la restauration. Parallèlement, l'entreprise dispose d'un listing des exploitations agricoles concernés par les travaux et a l'obligation de les réunir sur le chantier avant tous commencement de travaux sur un cours d'eau. Ainsi, élus communaux, exploitants agricoles, propriétaires riverains sont tenus au courant de l'arrivée de travaux chez eux.

Les travaux de restauration de la ripisylve ont débuté sur le ruisseau de Varize dès le début du mois de novembre. L'entreprise a mis en place une équipe de trois personnes avec tracteur forestier. Une réunion de chantier s'est tenue chaque semaine à l'initiative du syndicat, réunissant nos partenaires financiers, les élus locaux, ainsi que les autres acteurs locaux de l'eau.

Travaux de restauration de la ripisylve sur le ***ruisseau de Varize***

Les travaux de restauration de la ripisylve sont arrêtés depuis le 22 novembre 2006 pour causes d'intempéries. En effet, les conditions climatiques ne permettent plus d'accéder aux parcelles agricoles sans occasionner des dégâts.

Le suivi technique, administratif et financier est réalisé en interne par notre technicien rivière, qui veille au respect du marché, la bonne réalisation technique des interventions, et à la préservation des parcelles riveraines et du milieu naturel.

B. Les projets annexes à la tranche complémentaire

Ces projets sont ceux qui avait été sortis de la tranche complémentaires suite à la présentation à nos partenaires financiers. En effet, ces projets nécessitaient pour la plupart des études complémentaires. Ainsi, plusieurs projets sont en cours d'élaboration techniques et administratives :

* **Projet de création d'une passe à poisson et de la mise en conformité des ouvrages du moulin de Créhange**, propriété communale. Ce projet, débuté courant de l'année 2004, rencontre des problèmes à sa réalisation. En effet, le projet nécessite une procédure administrative lourde auprès des services de l'eau, de par le fait de la nomenclature de la loi sur l'eau qui la classe en dossier d'autorisation. Ce dossier doit comprendre avec une étude d'impact de l'aménagement sur son milieu naturel. Ainsi, fallait t'il connaître l'impact de la baisse du niveau d'eau sur les annexes hydrauliques créee par le syndicat plus en amont, l'impact sur le milieu physique (stabilité des berges), ainsi que le mode de gestion des ouvrages qui nécessitent d'être manipulé pour respecter un niveau d'eau maximum en cas de crues.

C'est cette dernière contrainte et celle de l'impact sur les frayères qu'ils a fallu préciser afin d'obtenir la validation des services de l'eau. Le syndicat s'est engagé a procéder à une réhabilitation des frayères qui sont jugées encore actuellement trop haut perché et ne permettent donc pas une bonne reproduction.

La procédure administrative elle même a du être précisée suite à la demande de la commune de Créhange, de ne plus conserver son droit fondé en titre sur l'ouvrage.

Ce dossier doit être proposé à l'enquête publique dans le courant de l'année 2007, ce qui devrait permettre la réalisation des travaux à fin de cette année.

* **Projet de protection de berge sur la Nied Allemande au droit du chemin d'Helfling à Guinglange.** Ce projet devait faire l'objet d'une étude complémentaire, afin de valider les préconisations techniques. La consultation de bureaux d'études spécialisés a confirmé, les premières conclusions du syndicat. En effet, l'érosion de berge n'étant pas fortement marquée, la protection se limitera à la mise en place d'un tunage de saule en pied de berge avec bouturage du talus. Le radier sera également réaménagé, afin de réorienter le courant vers l'axe du lit mineur. Ainsi par des techniques simples et végétales, respectueuses de l'environnement naturel, nous projetons la protection d'une voie publique. Ce projet a fait l'objet de demandes de devis et devrait aboutir courant de l'été 2007, une fois l'accord des services de la MISE obtenu.

* **Projet de protection de berge sur le *ruisseau de Créhange* au droit des ouvrages publics du SEBVF.** Le ruisseau de Créhange a son bassin versant très fortement urbanisé. Par conséquent, les fluctuations du niveau d'eau dans le ruisseau sont très importantes et très rapides, avec une vitesse d'écoulement importante. Tous ceci a eu pour conséquence de détériorer fortement la berge au droit de la station de pompage. Celle-ci a donc besoin d'une protection, se basant sur des techniques lourdes, au vu des contraintes fortes du secteur. Nous n'avons pas encore la validation de nos partenaires financiers.

*** Projet d'aménagement du *ruisseau du Muhlengraben* à Téting-sur-Nied dans sa traversée de la zone de loisir.** Ce ruisseau est totalement dénudé de végétation rivulaire dans cette traversée, par conséquent, les érosions de berges sont plus fréquentes. La commune a fait le souhait que le syndicat propose une solution technique pour aménager cette traversée et par la même protéger le terrain de football attenant. Un projet utilisant des techniques végétales devrait voir le jour courant de l'année 2007.

II. Les autres actions du Syndicat

A. Conseils techniques, juridiques et surveillance du milieu

✐ **Surveillance des applications du Plan de Prévention des Risques** (PPRI) dans le cadre de nouvelle implantation de bâtiments ou de remblai proches de la zone rouge. Cette année nous sommes intervenus pour :

* une infraction constatée sur le ban de Créhange, au lieu dit de la Pfeffermuehle (remblai volontaire),

* des conseils au niveau de la côte d'implantation (Créhange-village, Elvange),

* et enfin auprès des riverains ou agriculteurs réalisant des travaux et faisant un dépôt provisoire dans le lit majeur de la Nied Allemande (Fouligny, Bionville-sur-Nied, Guinglange, Bannay et Faulquemont). Pour ces derniers nous avons l'accord des riverains et des communes concernées pour un retrait de ces remblais.

✐ **Travaux connexes au remembrement partiel de Faulquemont et de Vahl-les Faulquemont, suite à la déviation de la départementale D910, réalisés par le Conseil Général de Moselle.** Le périmètre des travaux connexes permettait d'envisager une intervention sur différents ruisseaux que le syndicat n'avait pu encore à ce jour restauré. Les interventions ont été définies et suivies parle Conseil Général en relation étroite avec notre technicien rivière, et réalisés par l'entreprise TP Colle et Terra-Est.

* ainsi, il a été recrée un chenal d'écoulement sur le ruisseau du ***Baerenbach***, en même temps que le traitement de la végétation. Ce ruisseau est dorénavant restauré depuis le village de Vahl-les-Faulquemont jusqu'à sa confluence avec la Nied. Il a retrouvé un aspect normal dans sa traversée, puisque le niveau a baissé de près de 1m et que les écoulements ne sont plus lenthiques.

* le ruisseau de l'***Oulenbach*** a pu être également restauré, notamment avec le traitement des vieux saules têtard, intervention qui n'avait pu être réalisée lors des chantiers jeunes.

* enfin le ruisseau du ***Weihergraben*** a fait également l'objet d'une réouverture de son chenal d'écoulement préférentiel.

✐ **Conseils techniques aux exploitants agricoles, concernant l'entretien ou la réalisation de travaux sur des milieux humides.** Chaque année notre technicien rencontre des exploitants agricoles souhaitant entretenir leurs végétations rivulaires, créer des plans d'eaux, réaliser un curage d'entretien du lit mineur, drainer des surfaces agricoles… Chacune de ces interventions nécessite en effet, le respect des contraintes du milieu aquatiques, afin que d'une part l'exploitant puisse exercer son activité et d'autre part les milieux naturels et particulièrement aquatiques soit préservés.

✐ **Source de données pour les bureaux d'étude.** Nombreux sont les bureaux d'étude consultant nos services, afin de récupérer de l'information sur nos activités et nos programmes de restauration du bassin versant, mais également sur le milieu naturel en général. Ces demandes font suite à des études pour les communes du syndicat sur les Plan Locaux d'Urbanisme (PLU), chartes paysagères, cartes communales, remembrements,...

✐ **Suivi du dossier RTE, concernant la mise en place d'une ligne à 400 000V Marlenheim-Vigy.** Cette ligne doit passer par le bassin versant de la Nied Allemande et plus particulièrement le long de la vallée de la Nied au sud d'Altviller et de Folschviller. Les risques de dégradation du milieu physique de la vallée de la Nied Allemande sont très importants. On peut notamment citer le risque de voir disparaître une ripisylve âgée, offrant de nombreuses cavité et à forte valeur patrimoniale.

Notre technicien a monté un projet dans le cadre des mesures compensatoires accordées pour un tel projet. Ce projet vise à la restauration des annexes hydrauliques et à la gestion des ouvrages de la ligne Maginot sur le périmètre de la ligne. Il a été proposé à l'AREL dans le dispositif « Projet Territoire ».

✐ **Suivi du dossier de vidange de l'étang du Berfang à Folschviller.** L'étude pour la vidange de cette étang, soumis à la législation des grands barrage, commandée par la commune de Folschviller, a été jugée incomplète par les services de la MISE. En effet, celle-ci posait des problèmes quant aux rejets des eaux aux milieux naturels. La difficulté de ce dossier

est de définir la quantité et le risque de mise en suspension des schlamms restant dans ce bassin de décantation, pouvant polluer le réseau hydrographique.

✐ **Suivi de chantiers ponctuels réalisés par les associations de pêche**, et plus particulièrement de l'association de la Vallée de la Nied et de Créhange. L'association des amis de la gaule d'Elvange su forcer toutes les portes pour permettre l'implantation d'un poste handi-pêche sur la commune de Guinglange, et ainsi permettre l'accès à ce loisir pour tous.

Nous intervenons en tant que conseils techniques pour les interventions sur la ripisylve et dans la réalisation des dossiers techniques auprès des services de la MISE.

✐ **Réalisation de dossier MISE pour les particuliers.** De nombreux particuliers effectuent des demandes pour entretenir leur petit tronçon de cours d'eau. Notre technicien les guide alors et les conseille sur les procédures à suivre et les techniques à mettre en oeuvre. Dans certains cas il réalise les dossiers de déclaration auprès des services de la MISE. Ainsi, les demandes les plus courantes concernent le nettoyage des berges, la replantation d'arbres et les techniques de protection des berges. Dans la majorité des cas, notre technicien préconise des méthodes douces à base de techniques végétales, peu connues de nos co-citoyens.

Fait nouveau, mais qui est tout à fait dans l'air du temps, de nombreuses demandes émanent des particuliers souhaitant profiter de l'eau de leur cours d'eau pour leur installation de géothermie. Rappelons qu'un tel projet nécessite une demande pour le prélèvement d'eau et le rejet d'eau à une température inférieure. **Les difficultés énergétiques actuelles, nous rappellent à quel point l'eau peut être une énergie respectueuse de notre environnement. Nos ancêtres avait très bien compris en s'installant à proximité des ruisseaux.**

B. Interventions techniques

Les interventions techniques, effectuées en interne par le Syndicat, sur le milieu aquatique répondent à des problématiques très localisés. Ainsi, l'année a encore apporté son lot **d'interventions urgentes sur les embâcles dans les traversées de communes.** Le tronçonnage est réalisé par notre technicien et les bois retirés du cours d'eau par l'exploitant agricole ou une entreprise privée.

Notre technicien effectue également du **rebouturage de saule,** afin de tenter de limiter les érosions de berges sur certains secteurs. En effet, certaines érosions légères ou des effondrements de berges peuvent être réduits grâce à la mise en place de boutures de saule. La rapidité de reprise de ces végétaux et la qualité de leurs systèmes racinaires leurs confèrent un rôle majeur dans le maintien des berges. De plus ils peuvent être implantés directement et densément sur des berges abruptes. L'intervention est facile à réaliser et non-coûteuse (prélèvement des boutures sur des cépées de saules) mais demande tout de même un certain entretien.

Enfin les plantations nécessitent un entretien important afin de favoriser au mieux leur reprise. Ainsi, notre technicien a pratiqué **un débroussaillage manuel autour des plantations** (arbres et arbustes), afin d'éviter qu'elles ne soient étouffées. Les plants eux même ont nécessité un entretien: renfoncement des tuteurs, taille des arbres, gestion des liens,...

L'action de notre syndicat ne s'arrête pas à un rôle de surveillance, il intervient également auprès des propriétaires, afin de leur signaler toutes infractions à la loi sur l'eau. En effet, nombre d'interventions sont réalisées par nos co-citoyens en toute bonne foi mais sans connaissances techniques et législatives. C'est pourquoi, nous leur préconisons de se mettre en conformité avec la loi sur l'eau et afin d'éviter la verbalisation éventuelle par les

services de la Police de l'Eau. Ainsi, nous sommes intervenus sur :

- **la réalisation de retenues d'eaux** sans autorisation sur le ruisseau du ***Fielbach*** et de ***Varize***. Ces interventions ont fait l'objet d'une remise en état du site et d'une déclaration auprès des services de la MISE
- **le remblai en zone humide ou dans le lit majeur d'un cours d'eau** est strictement encadré par la loi sur l'eau. C'est pourquoi, les services du CSP sont intervenus auprès des propriétaires remblayant une zone humide sur ***le ruisseau de Valmont***, et ***l'ancien lit mineur de la Nied Allemande*** dans sa zone inondable à Téting-sur-Nied. Ces interventions sont primordiales dans la gestion d'un bassin versant, puisque ces zones sont autant de lieu de stockage d'eau, permettant ainsi l'écrêtement des crues.
- **l'artificialisation des berges** dans la traversée des villages. La construction récente d'habitations en bordure de ruisseau, entraîne régulièrement la création de murets ou d'enrochement de berge. Ces interventions accélèrent les vitesses d'écoulement, et donc influent les niveaux d'eau en aval et peuvent provoquer des érosions en aval comme en amont. C'est pourquoi, ces interventions sont encadrées également par la loi sur l'eau. Nous sommes donc intervenus auprès de la mairie de Haute-Vigneulles, suite à ce type d'aménagements sur le ruisseau du ***Fielbach***.
- **le curage *du ruisseau de Valmont*, dans sa traversée de la zone industrielle.** Afin de valoriser l'offre aux entreprises sur cette zone, la communauté de communes du Pays Naborien, a effectué un curage de ce ruisseau, sans en modifier ni le profil en travers, ni le profil en long. Cependant, l'ensemble de la végétation a été arrachée, et les berges se retrouvent à nues. Un projet de replantation a été proposé, mais laissé en attente par nos financeurs, en attendant de voir l'évolution naturelle du milieu.
- **L'entretien des ruisseaux dans la traversée de Téting-sur-Nied.** Il y a trois ans, notre technicien était intervenu avec le soutien de l'agence de l'eau auprès de cette commune, suite à leur demande, pour l'entretien de ces cours d'eau dans leurs parties bétonnées. Il avait été alors préconisé de laisser se créer des banquettes végétalisées, et de dégager seulement un chenal d'écoulement. Ainsi, dans la traversée de cette commune sur ***le ruisseau du Durbach et du Weltersbach***, les problèmes d'écoulement des eaux en périodes d'étiages avait pu être réglés, ainsi que les problèmes de salubrité publique. Malheureusement, ces banquettes végétales, qui redonnaient vie à cette traversée, ont été supprimées à la suite de travaux communaux de lutte contre les risques d'inondations. La commune réfléchie actuellement au meilleur moyen de mettre en œuvre cette technique et de la faire accepter par ces riverains.
- **La salubrité publique au sein de la commune de Faulquemont.** Cette commune fait appel régulièrement à une entreprise de dératisation pour les abords de la Nied à proximité des habitations. Il a été décidé de ne plus implanté les produits directement à proximité de la Nied, au vu du risque propagation dans le milieu naturel, et du même coup du risque porté à la faune et la flore aquatique. Ainsi, ces produits seront désormais implantés en dehors des zones inondables et au droit des jardins attenants aux habitations. Nous pouvons ainsi nous féliciter de la protection des espèces aquatiques de la Nied, qui participe pleinement aux fonctionnement de notre écosystème rivière.

C. Collaboration avec les acteurs locaux

Notre Syndicat est fortement lié aux instances piscicoles. En effet, leur présence quasi permanente sur le terrain les rend indispensables pour le suivi des milieux aquatiques, et notamment grâce à leur acharnement à la préservation de leurs milieux naturels.

Ainsi, de nombreuses tournées de surveillance sont organisées en relation avec **le garde du Conseil Supérieur de la Pêche**, afin de constater des pollutions ou des dégradations des milieux naturels.

Les associations agréées pour la pêche et la protection des Milieux aquatiques (AAPPMA) locales, toujours très actives, réalisent régulièrement des travaux de nettoyage sur leurs baux de pêche. Notre technicien intervient dans le marquage, le suivi et la réalisation de chantier, et rédige également les procédures administratives auprès des services de la MISE. En étroite relations avec ces associations, le syndicat tente d'organiser un programme de gestion des frayères (gestion des niveaux d'eaux, entretien de la végétation). Enfin, afin de répondre à leurs attentes, nous sommes invités à participer à leurs assemblées générales. **Ce sont à ce titre des acteurs privilégiés de la protection des milieux aquatiques**. La Fédération de Pêche de Moselle est également un partenaires privilégié, notamment pour ses excellents conseils dans le domaine de la gestion piscicole et de la législation pêche.

Notre Syndicat intervient auprès des syndicats d'assainissement, afin de connaître l'état des lieux de l'assainissement communal (mise en place d'un plan de zonage, assainissement collectif ou individuel, raccordement aux réseaux, réseau pluvial ou unitaire...). **Notons ici, les bonnes relations qui lient notre syndicat au service assainissement de la Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont (SIAFE)**. En effet, cette année nombreuses recherches de pollutions ont pu être réalisés grâce à ces services (réseau sur Pontpierre, Bambiderstroff, Haute-Vigneulles, Elvange, …). De plus, nous régulièrement convoqué lors de réunion de chantier du SIFE, pour envisager la remise en état d'un site suite à des travaux proche d'un milieu aquatique.

Enfin, nous souhaitons également signaler l'engagement croissant du monde agricole à notre action. En effet, chaque année, de plus en plus de demandes proviennent des exploitations agricoles situées sur le bassin versant, pour la gestion des milieux aquatiques de leurs parcelles. Ils faut ainsi, rappeler que les plus importants aménageurs de l'espace sont les exploitants agricoles, et qu'ils peuvent donc à ce titre jouer un rôle primordial dans la protection de notre bassin versant. C'est pourquoi, nous encourageons, l'ensemble des exploitations a continuer leur collaboration avec notre syndicat, afin de gérer en commun les milieux aquatiques, afin de les préserver. Rappelons ici que notre syndicat intervient en tant que conseiller technique, administratif et juridique, auprès de ces exploitations.

Enfin, n'oublions pas la collaboration de l'ensemble des communes du syndicat, qui également de plus en plus nombreuses, viennent demander conseil auprès de nos services pour la gestion du leur réseau hydrographique, sur lesquel notre syndicat n'as pas de compétence directe (fossés, affluents secondaires).

D. Les animations scolaires

Cette année a été particulièrement chargée en évènements visant nos petites têtes blondes. En effet, un des objectifs fixés par le Syndicat est la communication, afin de faire connaître, et respecter les aménagements et les actions mis en place, mais également pour insuffler à nos co-citoyens la conscience de l'intérêt de protéger et de préserver nos milieux aquatiques.

Le Conseil Général de Moselle est notre partenaire financier dans notre programme de restauration du bassin versant de la Nied Allemande. Celui-ci souhaitant pérenniser ces interventions et surtout y faire adhérer le plus grand monde, a mis en place une animation pédagogique pour le cycle 3, sur la restauration des cours d'eau. Cette animation mise au point en partenariat avec l'équipe Education à l'Environnement du Parc Naturel Régional de Lorraine et la Maison du Pays des Etangs de Tarquimpol, se déroule sur 3 journées non consécutives et est entièrement financé par le Conseil Général.

Maquette pédagogique

Cette animation sur le thème de la restauration des rivières comporte différentes séquences , certaines réalisées en classe pour l'expérimentation sur une maquette de rivière et d'autres à l'extérieur pour l'étude in situ du cours d'eau, traversant la commune. Elle permet d'aborder les problématiques suivantes :

* Fonctionnement général d'une rivière

* La qualité physique et biologique du cours d'eau

* L'implantation de l'homme autour de la rivière et ses usages

* Les dysfonctionnements de la rivière et les solutions pour y remédier.

Le Conseil Général a donc lançé courant 2006, un marché public de services pour attribuer les différents lots de cette animation. Notre Syndicat s'est positionné sur 2 lots, comprenant 18 classes au total.

Notre proposition a été retenue et nous avons décidé, pour des raisons évidentes de disponibilité, de passer un marché de sous traitance avec la Maison du Pays des Etangs de Tarquimpol. Ainsi, ce sont 18 classes, toutes comprises entre le CE2 et le CM2, qui ont été ainsi visitées par nos animateurs entre septembre et novembre 2006. Les communes concernées par cette première année d'intervention sont

* la commune de Créhange, 8 classes

* la commune de Faulquemont, 5 classes

* la commune de Téting-sur-Nied, 3 classes

* et la commune de Folschviller, 2 classes

Ainsi, ce sont plus de 360 élèves qui ont pu profiter de la douceur de cette automne pour découvrir leur cours d'eau, et expérimenter sur la maquette. Grâce à cette initiative du Conseil général, nous prenons une option sur l'avenir, en éduquant et sensibilisant, nos futurs responsables à prendre en compte l'environnement, et ici plus particulièrement nos rivières et

l'eau, dans leurs projets de vie futurs.

L'AAPPMA des Amis de la gaule d'Elvange a également bien compris l'importance de sensibiliser nos jeunes générations. En effet, avec le soutien de leur fédération, il ont organisé une journée autour de la pêche et du monde de la rivière, avec une matinée en classe et l'autre sur le terrain avec un appât au bout de la ligne. Afin de compléter cette animation, notre technicien leur a présenté l'écosystème de la rivière, avec, pour leur plus grand plaisir, une pêche à la main du petit monde caché de nos rivières. Cette animation a permis de toucher 5 classes des communes de Villers-Stoncourt, Elvange, Fouligny, Hémilly, Guinglange, allant du CEP au CM2. Nos petits chérubins sont repartis, pour certains au grand dam de leurs parents, avec un spécimen pêché par leur soin. **Félicitons, ici, encore une fois l'initiative de cette association de pêche, qui de part ses ambitions, réalise des actions d'utilité publique.**

Animation en classe et sortie sur la rivière

E. <u>En bref</u>

- Obtention de **l'Attestation de Formation aux Premiers Secours** (AFPS) à la Croix Rouge de St-Avold, par notre technicien rivière
- Passage en dernière année du diplôme de **Maîtrise des Sciences et Techniques en Aménagements et Mise en Valeurs Durables des Régions**, à l'Université de Rennes, pour notre technicien rivière.
- **L'assemblée générale du Syndicat** a eu lieu, cette année, dans la salle communale de VARIZE, mise à notre disposition généreusement par la commune. De plus, l'association locale du Musée, dédié aux œuvres de Clément KIEFFER, nous a permis de visiter, en avant première et avant l'inauguration officielle, les lieux et les œuvres laissées par l'artiste
- Lors de cette assemblée, nous avions invité M. GLASSER, chargé de mission sur **les Espaces Naturels Sensibles (ENS) du département de Moselle**, qui nous a présenté les ENS concernés par le périmètre de notre Syndicat, ainsi que les différentes possibilités de prise en compte de ces milieux. Cette intervention semble porter ses fruits, puisque qu'à la suite de cette présentation, la commune de Valmont a lancé une réflexion, en relation étroite avec le Syndicat, sur la gestion a mener sur le **marais de Valmont**, le long ***du ruisseau de Valmont***.

III. Conclusion

A l'heure où le réchauffement climatique semble faire l'unanimité de tous, et où un engagement sur du très long terme dans notre politique d'aménagement du territoire semble être la seule solution opposable, notre Syndicat s'engage auprès du Conseil Général de Moselle, dans une politique de sensibilisation et d'éducation à l'environnement auprès des publics scolaires.

En effet, ne sont t'ils pas nos futures décideurs, la génération qui aura en charge de réparer ou d'inverser les tendances désastreuses que nous avons fait subir à notre planète. Ce sera à n'en pas douter, le prochain défi indispensable à relever par nos enfants, pour que eux aussi puissent profiter, un jour, de l'incroyable chance que nous avons, de pouvoir jouir de tous nos sens, des merveilles que nous livre la planète et de sa nature, mais surtout qu'ils puissent bénéficier comme nous de la complexité et du caractère unique, de cette planète qui nous offre de manière irrationnelle toutes les conditions nécessaires à l'épanouissement de la vie.

Soyons en conscient, et veillons au respect de ce capital, qui n'appartient à personne, mais seulement au futur…

A chaque jour, a chaque échelle de notre société, a chaque porte, il ne tient qu'à nous de faire les efforts nécessaire pour qu'enfin nous respections ce qui est l'élément essentiel à notre survie…

Respectons l'eau, respectons le sol, respectons l'air, respectons nos générations futures… pour la vie !!!

AU FIL DE L'EAU SUR LE BASSIN VERSANT DE LA NIED ALLEMANDE

L'année 2006 nous aura apporté bien des surprises climatiques. En effet, et sans parler du réchauffement climatique tant décrier dans nos médias, on a vu un hiver qui avait du mal à se finir, se prolongeant jusqu'à fin avril début mai, un mois d'août froid et pluvieux, un automne en forme d'été indien et un début d'hiver très doux. Nous pouvons malgré tout nous réjouir du retour de la pluie dans nos contrées, qui vont permettre de remplir de nouveau nos si précieuses réserves d'eau.

Malgré ces pluies fréquentes, la Nied Allemande n'as toujours pas débordée de son lit mineur, a part à quelques endroits très localisés. Certes certains d'entre nous se réjouissent de cet état de faite, mais qu'en est t'il pour le fonctionnement écologique et dynamique de notre rivière ! (Voir chapitre dégradation). Ainsi depuis l'année 2003, nous n'avons plus connu de réel inondation dans la vallée de la Nied Allemande.

1. Pollutions

Ce chapitre concerne les pollutions observées sur le bassin versant de la Nied Allemande. Il ne s'agit en aucun cas d'une « classification des pollueurs », mais bien d'un recensement des évènements répertoriés sur une année.

Elles peuvent être diffuses (impossibilité de déterminer la source de pollution) ou ponctuelles (déversements accidentels,...). Parfois c'est le climat qui est responsable d'une perturbation du milieu. En effet une forte augmentation de l'ensoleillement et de la température peut provoquer une baisse de la concentration en oxygène dans l'eau, de même qu'une trop forte eutrophisation prive le milieu d'oxygène. Ces deux phénomènes, pourtant naturels, sont aggravés par les activités humaines (milieu fortement chargé en matières organiques, mauvaise gestion de la ripisylve, nitrates,...). Ils induisent une pollution plus sournoise, mais tout aussi nocive pour le milieu et sa vie aquatique.

C'est pourquoi il est évident qu'un recensement complet des pollutions sur le bassin est impossible. Il est cependant important et d'intérêt général de signaler à nos services toutes pollutions de cours d'eau. Ils pourront se rapprocher ainsi des services compétents pour traiter le problème: Sapeurs pompiers, Gendarmerie, Police de l'eau, Conseil Supérieur de la Pêche.

*** Pollution par les hydrocarbures sur le ruisseau d'Hémilly (mars)**, suite à une erreur de manipulation d'un habitant du village. Cette pollution n'a pas entraînée de grave problème de qualité d'eau sur le ruisseau.

*** Contrôle des exploitations agricoles sous les ordres du Préfet.** En Mars, le Préfet ordonnait de réaliser un contrôle imprévu sur les exploitations agricoles du bassin versant de la Nied Allemande, et notamment pour vérifier l'état d'avancement des mises aux normes des exploitations. Ainsi, ce sont mobilisés pour ce contrôle les services du Conseil Supérieur de la Pêche, de la DDAF, du Conseil général de Moselle et de la gendarmerie nationale, qui aura permis la visite de 24 exploitations, réparties sur plusieurs communes. De cette journée coup de poing, seul 2 ou 3 exploitations ont été verbalisées et de 5 à 8 avertissement ont été dressé.

2. Ecologie de l'écosystème rivière et dégradations

Les prairies humides sont des formations végétales herbacées que l'on retrouve au sein des plaines alluviales. Elles sont situées dans les zones inondables du lit majeur, et notamment sur les sols ou se sont déposés des dépôts alluvionnaires. Sa composition floristique est en étroite relation avec le temps d'exondation par les eaux de crues, et/ou de la remontée de la nappe phréatique. Ces caractéristiques en font un milieu riche en diversité floristique et faunistique, et accueillent souvent des espèces classés au niveau européen.

Les prairies humides étaient exploitées traditionnellement pour la fauche ou le pâturage extensif. Ce type d'exploitation extensive favorisait l'installation d'une mosaïque d'habitats semi-naturels riche et diversifiés. On y retrouve notamment certaines espèces d'oiseaux limicoles ne vivant qu'au sein de ces milieux : Râles des genêts et le Courlis cendré. Ces deux espèces sont classées au sein de la liste rouge des espèces à protégés. On y retrouve également certaines espèces de la flore protégés également au niveau européens pour leurs caractères rares et menacés (orchidées,…).

Ces milieux sont d'une importance capitale dans le fonctionnement hydrodynamique de nos rivières. En effet, les prairies humides jouent un double rôle de filtration physiques des matières en suspension (effet de peigne de la végétation) et de filtration biologique (épuration naturelle par absorption de la végétation). Ces milieux participent de manière efficace à la prévention des inondations par l'étalement des crues et le stockage temporaire d'eau, en période hivernale. A l'inverse en période estivale, ces milieux contribuent au soutien du débit d'étiage des cours d'eau. Ainsi, on peut dire que les prairies humides fonctionnent comme des éponges en absorbant et en redistribuant l'eau.

Ces milieux sont malheureusement extrêmement menacés par la gestion hydraulique que nous faisons de nos cours d'eau. En effet, la chenalisation, la rectification ou l'endiguement de nos cours d'eau a eu pour conséquence la réduction du temps et de la fréquence d'exondation de ces milieux. Les caractéristiques floristique en son modifiés, ainsi que les rôles qui lui était attribués. L'intensification des pratiques agricoles sur ces milieux (drainage, exploitation intensive) entraîne également la perte de la richesse et de la diversité floristique. Les prairies humides sont souvent convertis en peupleraies ou en champ de maïs, très avides d'eau, ces transformation lui font perdre ces fonctionnalités hydrodynamique (écrêtement des crues, soutien d'étiage, auto-épuration des eaux,…), et augmentent le risque de pollution des ces eaux et de la nappes alluviales.

3. Droit et devoir sur les cours d'eau non-domaniaux

Les pratiques agricoles peuvent influencer sur le niveau de qualité des eaux superficielles par différents mécanismes :

* **L'apport de terre** dans les cours d'eau par les phénomènes d'érosion (ruissellement et éolien) provoque l'augmentation de la turbidité des eaux, le colmatage des substrats naturels du fond du lit. Ces phénomènes sont à l'origine, notamment de la baisse de l'activité photosynthétique et la perte de milieu favorable au cycle de vie, et entraîne donc une perte de la diversité et de la richesses de la vie aquatique

* **La pollution des eaux par l'azote** et, dans une moindre proportion, par **le phosphore** entraînée par le ruissellement superficielles sur les terres agricoles, provoque l'eutrophisation des eaux superficielles, tendant à étouffer la vie aquatique en la privant d'oxygène.

* **La pollution par les produits phytosanitaires**, également entraînée par les ruissellements de surfaces provoque la dégradation de la qualité physique de nos eaux, et pose notamment de gros problèmes de traitement des eaux pour la consommation humaines.

C'est ainsi qu'au niveau national, et la mise en place des conditionnalité des aides agricoles, les Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales voient le jour et commencent à s'appliquer dès 2005. Celle-ci préconise notamment **la mise en place de bande enherbée le long des cours d'eau**. Elles doivent êtres implantées à hauteur de 3% de la surface en céréales, oléoprotéagineux, le long des cours d'eau représentés sur les cartes IGN en trait continus et discontinus.

Ainsi, l'objectif d'implantation des bandes enherbées est d'augmenter la :

* **Sédimentation et l'infiltration** : Le couvert herbacé ralentit le ruissellement et permet le dépôt des éléments solides. Ces éléments solides retiennent également par absorption, des molécules de produits phytosanitaires et limitent donc leur transfert.

* **Rétention de surface** : Une partie des résidus des engrais (organiques et minéraux) et des produits phytosanitaires en solution est fixée à la surface des bande enherbée grâce à la richesse en humus et en débris végétaux.

* **Infiltration** : La perméabilité de la bande enherbée est élevée grâce à l'importance du chevelu racinaire, et par l'augmentation de la teneur en matières organique. De plus, les racines et débris végétaux freine l'érosion des sols.

* **Dégradation par l'activité biologique** : elle favorise la dégradation des intrants agricoles par les microorganismes. En effet, l'absence de travail du sol (labour) et la mise à disposition de matière organique assimilable permettent l'augmentation de l'activité biologique et notamment de la macrofaune du sol.

Ainsi, l'implantation de bandes enherbées est un gage de respect de l'écosystème rivière, et de sa vie aquatique. Il est a noté qu'elle joue également un rôle majeur, dans l'amélioration ou le maintien de la qualité des eaux superficielles et souterraines, et donc de manière indirecte visent à réduire les coûts de potabilisation des eaux destinées à la consommation humaine.

A cela vient se rajouter, l'accès faciliter aux berges pour les différents acteurs de l'eau (pêcheurs, promeneurs, aménageurs, gestionnaires,…), l'augmentation de la richesse et de la diversité végétale et de sa faune auxiliaire, la préservation du paysage et la gestion facilité de la ripisylve. A noté que la ripisylve et la bande enherbée se complètent pour former une protection efficace au maintien d'une qualité de nos eaux.